

RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE CONCERNANT CERTAINS DCI DE ST. JUDE

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. CET AVIS POURRAIT AVOIR UN IMPACT SUR VOS DROITS
LÉGAUX

www.stjudeicdclaim.ca

L'OBJETIF DE CET AVIS

Le présent avis est destiné à toutes les personnes au Canada (n'importe quelle année) à qui on a implanté un défibrillateur cardiaque ou un défibrillateur de traitement de resynchronisation cardiaque (un « défibrillateur ») fabriqué par St. Jude Medical, Inc. (énuméré ci-dessous), entre janvier 2010 et le 23 mai 2015 et les membres de leur famille immédiate (le « groupe ») :

Nom commercial	Modèle	Nom commercial	Modèle
Fortify Assura™ DR	CD2259-40Q	Quadra Assura MP™	CD3371-40C
Fortify Assura™ DR	CD2259-40	Quadra Assura MP™	CD3371-40QC
Fortify Assura™ DR	CD2359-40C	Quadra Assura™	CD3265-40Q
Fortify Assura™ DR	CD2359-40QC	Quadra Assura™	CD3367-40QC
Fortify Assura™ VR	CD1359-40QC	Quadra Assura™	CD3267-40
Fortify Assura™ VR	CD1259-40	Quadra Assura™	CD3267-40Q
Fortify Assura™ VR	CD1259-40Q	Quadra Assura™	CD3367-40C
Fortify Assura™ VR	CD1359-40C	Unify Assura™	CD3261-40Q
Fortify™ DR	CD2233-40Q	Unify Assura™	CD3361-40QC
Fortify™ DR	CD2233-40	Unify Assura™	CD3261-40
Fortify™ ST DR	CD2235-40	Unify Assura™	CD3361-40C
Fortify™ ST DR	CD2235-40Q	Unify Quadra™	CD3251-40
Fortify™ ST VR	CD1235-40	Unify Quadra™	CD3251-40Q
Fortify™ ST VR	CD1235-40Q	Unify™	CD3231-40
Fortify™ VR	CD1233-40	Unify™	CD3235-40
Fortify™ VR	CD1231-40	Unify™	CD3235-40Q
Fortify™ VR	CD1233-40Q		

APPROBATION DE L'ACTION COLLECTIVE

La Cour supérieure de l'Ontario a approuvé le règlement d'une action collective contre St. Jude Medical, Inc. et St. Jude Medical Canada, Inc. (collectivement, « St. Jude ») au nom du groupe.

Selon l'action collective, pendant la période visée par l'action, les piles dans les défibrillateurs étaient défectueuses puisqu'elles étaient susceptibles de former des agrégats de lithium qui pouvaient s'épuiser de manière prématurée, et les défenderesses auraient omis d'avertir le groupe de cette défectuosité en temps opportun. Les défenderesses contestent ces allégations.

St. Jude a accepté de payer le montant forfaitaire de 5 000 000 \$CAN pour régler l'action. L'entente de règlement constitue un compromis issu de réclamations contestées, sans aucune admission ou conclusion de responsabilité ou de méfait contre St. Jude.

COMMENT PUIS-JE SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Afin d'avoir droit à une partie du fonds de règlement, les membres du groupe doivent soumettre un formulaire de réclamation rempli à l'administrateur des réclamations **au plus tard le 10 janvier 2020, à 23h59 HAE.**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Veillez visiter le site Web **www.stjudeicdclaim.ca** pour consulter l'avis détaillé d'approbation du règlement, pour obtenir une copie du formulaire de réclamation ou pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la présente action collective.

Toute question à l'intention de l'**Administrateur des réclamations** doit être adressée à :

Les services d'actions collectives Epiq Canada
À l'attention de : L'Administrateur des réclamations pour l'action
collective concernant certains DCI de St. Jude
C.P. Nelson 20187 – 322 rue Rideau
Ottawa (ON) K1N 5Y5
Courriel : info@stjudeicdclaim.ca
Téléphone : 1-833-414-8043
Télécopieur : 1-866-262-0816

Toute question à l'intention **des avocats du groupe** doit être adressée à :

L'Action collective concernant les défibrillateurs de St. Jude
36 rue Toronto, bureau 1120
Toronto (ON) M5C 2C5
Courriel : reception@waddellphillips.ca
Téléphone : 647-261-4486
Télécopieur : 416-477-1657

**La Cour supérieure de l'Ontario a autorisé la distribution de cet avis.
AUCUNE question au sujet du présent avis NE doit être adressée à la Cour.**